



Chabreloche

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne

Mairie  
15, rue de Lyon - BP 18  
63250 CHABRELOCHE  
tél : 04 73 94 20 49  
fax : 04 73 94 28 60  
mairie.chabreloche@wanadoo.fr

COMPTE RENDU

Séance CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2020 à 18H30  
A la salle des fêtes Fernand-Bernard  
Place du Groupe Scolaire à CHABRELOCHE

Pour mémoire :

**Date de convocation du Conseil Municipal : 27 août 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 15 votants : 15**

**Conseillers présent(e)s** : DUBOST Jean-Pierre, GENEST Christian, PERRIN Isabelle, TARRERIAS Stéphanie, BROUILLOUX Jean-Louis, DEFOND Eliane, GOUTEY Monique, CHABAUD Christine, ROSE Olivier, FERRET Christian, BERTRAND Alexandre, BREBION Séverine, ROGER Elodie, DEROSSIS Xavier, BRETTON Julien.

**Conseillers absent(e)** : néant.

**POUVOIRS** : néant

Mme Monique GOUTEY a été désignée secrétaire pour la séance.

### Compte rendu du Conseil Municipal du 2 septembre 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 9 juillet 2020 est soumis à délibération.

Adopté à l'unanimité

### Administration Générale

### FINANCES

### Devis panneaux de signalisation - Sté SIGNATURE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir des panneaux de signalisation pour améliorer la sécurité sur la Route de La Croix du Poyet et sur la Route des Issards, ainsi que des panneaux d'information aux entrées de l'agglomération pour le marché hebdomadaire.

La société SIGNATURE de VENISSIEUX (69), spécialisée dans ce domaine a été consultée pour la fourniture du matériel de signalisation. Le devis présenté se monte à 815,05€ HT (978,06€ TTC)

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la proposition d'acquisition des panneaux de signalisation auprès de la Sté SIGNATURE pour un montant de 815,05€ HT (978,06€ TTC),
- **Décide** qu'il peut être procédé à un recensement des autres voies nécessitant la mise en place d'une signalisation sécuritaire ou informative.

Délibération 63-2020 – à l'unanimité

### Local pour Sapeurs-Pompiers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande des sapeurs-pompiers.

Depuis le regroupement des corps de première intervention d'Arconsat et de Chabreloche, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers aurait besoin d'un local supplémentaire pour ses réunions, dans la continuité du bâtiment de la caserne ou à proximité.

Le local de l'ancienne chaufferie a été envisagé. L'entreprise HERODY a été sollicité pour établir un devis sur l'éventualité de son agrandissement. Le montant des travaux est estimé à 22 603,08€ TTC.

D'autres solutions ont été envisagées :

- 1- L'achat d'un bâtiment modulaire de type ALGECO,

- 2- Une proposition de La Poste de mettre à disposition une partie de l'ancien appartement du Receveur, utilisé partiellement par les facteurs, à conditions de prendre en charge la sécurisation des accès réservés à la Poste.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de ne pas donner suite au projet d'agrandissement du local de la chaufferie, jugeant le coût des travaux trop important au regard de la surface gagnée,
- **Demande** d'établir un devis du montant des travaux pour créer une salle de réunion dans les locaux de la poste.

Délibération 64-2020 – à l'unanimité

#### Travaux de voirie communale 2020

Rappelant la délibération en date du 11 décembre 2019 relative au programme de voirie communale programme 2020, déposé auprès du Département pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du FIC (Fonds d'Intervention Communal), pour un montant estimé à 55 218,50 HT pour la réfection des Chemins de Combre à Richard, et du Marais.

Considérant les conséquences de la crise sanitaire, à savoir, le vote des budgets repoussé en juillet après le report de l'entrée en fonction des conseils municipaux, et la difficulté de procéder à la consultation des entreprises pour les travaux de voirie,

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant le seuil de passation des marchés à 70 000€ avec possibilité de conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables,

L'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE a été sollicitée pour établir un devis pour une partie du programme présenté soit le Chemin de Combre à Richard. Son offre se monte à 42 780,00€ HT (51 366,00€ TTC). Pour mémoire l'estimation pour cette partie du programme a été évaluée à 47 372,50€ HT.

Monsieur le Maire rappelle l'ouverture de crédits pour le programme Voirie lors de l'établissement du budget, et demande l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'accepter l'offre de l'Entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne pour le programme de voirie Communale 2020 arrêté au Chemin de Combre à Richard pour un montant de 42 780,00€ HT,
- **Autorise** le maire à signer le devis pour acceptation,
- **Autorise** le Maire à solliciter le Département pour le commencement et l'exécution des travaux avant l'accord de subvention et à signer tous les documents nécessaires avec l'entreprise pour engager les travaux.

Délibération 65-2020 – à l'unanimité

#### TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE 2020 - SECTION CHEZ ROCHE

Rappelant la délibération en date du 11 décembre 2019 relative à l'encaissement de la vente d'une coupe de bois au profit de la section de Chez Roche, et la prévision de travaux de réfection de voirie pour accéder au village et à l'intérieur du village financée par le produit de cette vente,

L'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE a été sollicitée pour établir un devis pour ses travaux. Son offre se monte à 12 785,00€ HT (15 342,00€ TTC).

Monsieur le Maire rappelle l'ouverture de crédits pour l'opération lors de l'établissement du budget 2020, et demande l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'accepter l'offre de l'Entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne pour les travaux de voirie pour la section de Chez Roche pour un montant de 12 785,00€ HT,
- **Autorise** le Maire à signer le devis pour acceptation et engagement des travaux.

Délibération 66-2020 – à l'unanimité

### Entretien fenêtres école – mairie- salle des fêtes - bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année les parties vitrées de l'école, difficilement accessibles pour les agents communaux sont effectués par une société privée.

L'entreprise PRO NET habituellement sollicitée n'a pas donné suite au devis accepté en 2019. L'entreprise SERVICE COMPRIS de THIERS (63) a été consultée pour effectuer le nettoyage des vitres intérieures et extérieures de l'école, de la mairie et de la salle des fêtes. Le devis se monte à 1 292,00€ HT location de nacelle comprise.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil sur l'offre proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** l'offre de l'entreprise SERVICE COMPRIS pour les travaux d'entretien exposés,
- **Décide** d'ajouter le nettoyage des parties vitrées de la bibliothèque municipale à la prestation de Service Compris.

Délibération 67-2020 – à l'unanimité

### Admission créances éteintes

Vu les titres de recettes sur le budget eau établi en 2018, 2019 et 2020 au nom de M. .... pour un montant total de 500,13€, et en 2019 et 2020 au nom de Mme ..... pour 124,87€,

Considérant que ces sommes n'ont pu être recouvrées par la Trésorerie après plusieurs démarches se révélant infructueuses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** l'admission en créances éteintes du montant des sommes dues pour un total de 675,00€, dont : 500,13€ au nom de M. .... et 124,87€ au nom de Mme .....,
- **Décide** l'imputation de ces sommes sur le compte 6542 du budget concerné.

Délibération 68-2020 – à l'unanimité

### Participation Commune au Fonds de Solidarité Logement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 octobre 2019 relative à la décision de verser une contribution communale au Fonds de Solidarité Logement (FSL) cette participation communale était de 0,30€ par habitant.

Il indique que le Conseil Départemental, administrateur du FSL, sollicite la collectivité sur une participation financière au titre de l'année 2020.

Rappelant que certains locataires des logements sociaux de la commune ont bénéficié ou bénéficient de l'aide de ce fonds notamment pour le versement de leur caution,

Monsieur le Maire propose de renouveler la participation de la commune sur la même base qu'en 2019 et demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de fixer la contribution de la commune au FSL pour 2020 à 0,30€/habitant qui sera mandatée sur les crédits du compte 6558 du budget général,
- **Autorise** le Maire à signer l'accord de participation avec le Département pour 2020.

Délibération 69-2020 – à l'unanimité

### Durée d'amortissement budgets eau et assainissement

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Monsieur MASSON receveur municipal a fait remarquer que les cadences d'amortissement pour les bâtiments et les réseaux sur les budgets Eau et Assainissement ne sont plus adaptées.

En l'occurrence, les cadences d'amortissement votées par le passé, et toujours en vigueur, sont les suivantes :

- Budget eau : réseaux 40 ans – bâtiments 100 ans – installations diverses 10 ans
- Budget assainissement : réseaux 60 ans – subventions 40 ans

Il est proposé au conseil, après concertation avec le comptable de la collectivité, de fixer les durées d'amortissement comme suit :

Budget eau : réseau 40 ans -bâtiments 60 ans (concernant les bâtiments une période de 100 ans paraît effectivement très longue) – installations diverses 10 ans

Budget assainissement : réseau et subventions 60 ans (les cadences doivent être identiques)

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la proposition et fixe les durées d'amortissement pour :
  - Le budget eau : réseau 40 ans – bâtiments 60 ans – installations diverses 10 ans,
  - Le budget assainissement : réseau 60 ans
- **Décide** que les subventions sont amorties sur les mêmes cadences.

Délibération 70-2020 – à l'unanimité

#### Adhésion ADIT RGPD

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 14 mars 2017, approuvant la création d'une agence départementale d'ingénierie territoriale au bénéfice des communes et des établissements publics intercommunaux (EPI) du département du Puy-de-Dôme ;

Vu les délibérations de l'Assemblée Générale de l'Agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT) en date du 2 octobre 2017, du 9 mars 2018 et du 10 décembre 2018

Vu la délibération de l'Assemblée générale de l'ADIT en date du 21 mars 2019 relative à la définition d'une offre de services numériques au bénéfice de ses adhérents

Vu la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles

Vu l'article L.1111-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.3232-1-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.3232-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article D.3334-8-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire précise que, par délibération en date du 21 mars 2019, l'Assemblée générale de l'ADIT a défini une offre de services destinée à ses adhérents dans le domaine du numérique.

A ce titre, elle propose d'assurer pour le compte de ses membres le rôle de Délégué à la Protection des Données (DPD) dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Le Délégué à la Protection des Données pourra assurer cette mission pour environ 80 à 100 membres de l'ADIT. Afin de sécuriser la procédure de recrutement, il est nécessaire qu'au moins 40 membres s'engagent à utiliser ce service pour une durée de 3 ans selon une grille tarifaire définie lors de cette Assemblée générale.

La cotisation annuelle est définie en fonction de la population DGF de la commune, à savoir 800€ H.T pour une population entre 1001 et 2000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de solliciter l'ADIT pour assurer la fonction de Délégué à la Protection des Données pendant une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2020,
- **Approuve** le versement de la cotisation annuelle,
- **Autorise** le Maire à signer toute mesure d'exécution et toute mesure modificative liée à cette décision.

Précisant que s'il y a une modification de la tranche de population DGF, une nouvelle délibération devra être prise.

Délibération 71-2020 – à l'unanimité

#### PERSONNEL COMMUNAL

#### Plannings employées école – garderie - cantine

Monsieur le Maire indique qu'à la suite du départ en retraite de Mme LAMAISON Eliane, il a été nécessaire de revoir le fonctionnement des services au sein de l'école, de la garderie et de la cantine, ainsi que l'entretien des bâtiments communaux.

Mme Stéphanie TARRERIAS, adjointe déléguée en charge de ces services, en concertation avec les agentes en place a établi les nouveaux plannings, dont elle expose le nouveau fonctionnement notamment avec la mise en place du service de restauration à la rentrée de septembre.

Elle rappelle que les fiches de poste seront révisées après une période d'essai pour confirmer l'adaptabilité des modifications du services ou procéder à des aménagements.

Le conseil prend note du fonctionnement proposé.

Certains membres du conseil relèvent le changement du début de garderie à 7h30 au lieu de 7h00 précédemment.

Mme TARRERIAS explique qu'après vérification de la fréquentation du service l'année précédente, un ou deux enfants arrivaient à 7h15. Elle rappelle également que l'amplitude du temps de travail des agents doit être respectée. Cependant, elle indique que l'horaire pourra être étudié à nouveau en fonction des demandes et envisager une modification des plannings.

Un autre point est soulevé sur la fin de l'horaire de garderie, inchangé à 18h30. Il arrivait fréquemment les années précédentes, que certains parents débordent largement cet horaire, sans prévenir et sans pouvoir être joints. La mise en place d'une sanction financière est suggérée pour résoudre le problème.

Monsieur le Maire propose que la commission Ecole – Cantine étudie les questions évoquées et la révision du règlement de la garderie pour le prochain conseil municipal.

Concernant le nouveau service de restauration contracté auprès de la Société API, la mise en route semble positive.

VIE INSTITUTIONNELLE  
DESIGNATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES

**Dissolution du Syndicat d'Exploitation Informatique du Pays Thiernois**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5212-33 indiquant qu'un syndicat est dissous par le consentement de tous les conseils municipaux intéressés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-25-1.

Vu la délibération du comité syndicat n°2013 5-1 du 13 mars 2013 concernant la sortie des actifs du S.E.I.P.T

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité technique du 28 novembre 2019 concernant le fait que l'agent employé par le SEIPT puisse rejoindre les effectifs des personnels de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Vu la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne N° 20200130-07 portant Création d'un service commun Informatique, en date du 30 janvier 2020.

Vu la délibération du Comité Syndical du 25 juin 2020 concernant la dissolution du S.E.I.P.T.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe un Syndicat d'Exploitation Informatique du Pays de Thiers, rassemblant 16 communes de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ainsi que la Commune voisine de PESCHADOIRES, auquel la Commune de CHABRELOCHE est adhérente.

Le Syndicat a pour principal objet d'assurer, pour les communes adhérentes, la maintenance informatique pour l'utilisation des logiciels métier Berger Levraut.

Cette maintenance est assurée par un agent technique de proximité.

La Communauté de Communes a créé un « Service commun Informatique », à compter du 1er février 2020, proposant une assistance informatique de proximité à l'utilisation, la maintenance et les mises à jour des logiciels de gestion ainsi qu'à l'accompagnement des agents communaux pour l'installation, la formation, la mise à jour de ces logiciels.

Le syndicat, par décision de son Comité Syndical, en date du 25 juin 2020, a choisi d'arrêter son activité d'accompagnement des communes dans la maintenance informatique pour l'utilisation des logiciels métier BERGER LEVRAULT.

L'agent précédemment employé par le SEIPT a demandé son transfert, par voie de mutation. Il en résulte que l'agent a rejoint les effectifs des personnels de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Les biens meubles mis à la disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert de compétences au moment de sa création ont fait l'objet d'une délibération de sortie d'actif (délibération du comité syndicat n°2013 5-1). Aucun bien meuble et immeuble n'a donc à être restitué aux communes.

L'actif et le passif restant du SEIPT seront dévolus à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la dissolution du Syndicat d'Exploitation Informatique du Pays de Thiers et la dévolution du personnel et des biens en découlant,
- **Autorise** le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Délibération 72-2020 – à l'unanimité

#### CULTURE – ANIMATION LOCALE – TOURISME – VIE ASSOCIATIVE

##### **Rencontre avec les associations locales**

Monsieur le Maire propose d'organiser une rencontre avec les associations de la commune pour présenter le nouveau conseil municipal et échanger sur les attentes. Les conseiller-ère-s entrants auraient l'opportunité de connaître si ce n'est pas le cas, le tissu associatif implanté sur le territoire.

La date retenue est le vendredi 25 septembre 2020 à 20h00 dans la salle des fêtes afin de respecter le protocole sanitaire en vigueur.

##### **Rencontre avec les Parents d'Elèves**

Monsieur le Maire propose de rencontrer les parents d'élèves afin de présenter les nouvelles modalités de restauration scolaire avec la Société API.

La date retenue par le Conseil est le vendredi 16 octobre 2020 à 18h30.

Un mot avec coupon réponse sera préparé en mairie et inséré par les enseignantes dans les carnets de correspondance.

##### **Locations de salles**

En raison de la crise sanitaire, il y a lieu de revoir les modalités de location et d'utilisation des salles municipales. Un projet de contrat et de convention d'utilisation a été réactualisé et est exposé au conseil. Il est demandé que la commission en charge des salles municipales se réunisse pour examiner les propositions.

A cette occasion, Stéphanie TARRERIAS demande si dans les circonstances sanitaires actuelles le repas des aînés peut-il être envisagé ?

Elle propose qu'un colis soit envisagé pour toutes les personnes concernées et qu'un goûter pourrait être envisagé au printemps si la situation sanitaire le permet.

Les membres du conseil donnent un avis favorable sur cette proposition.

#### INTERCOMMUNALITE

##### **Commission thématiques communautaires**

Lors de sa séance du 15 juillet 2020, le Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne a approuvé la création des 15 commissions thématiques communautaire. Monsieur le Maire donne lecture de la liste des commissions.

Celles-ci seront composées d'élus municipaux des 30 communes membres de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Les Conseillers municipaux sollicités pour effectuer leur choix sur les commissions proposées, se sont prononcés comme suit :

N°	Commissions thématiques	Choix des Conseillers
1	Economie	Jean-Pierre DUBOST Christian GENEST Jean-Louis BROUILLOUX Olivier ROSE
2	Mobilité	
3	Centre aquatique et sports	Christine CHABAUD Elodie ROGER
4	Finances	Jean-Pierre DUBOST Jean-Louis BROUILLOUX
5	Patrimoine bâti communautaire	
6	Culture	Isabelle PERRIN Christine CHABAUD
7	Petite enfance – enfance - jeunesse	Isabelle PERRIN Christine CHABAUD Elodie ROGER
8	Aménagement et Urbanisme	Xavier DEROSSIS
9	Politique de la Ville et Habitat	
10	Forêt – Agriculture	Xavier DEROSSIS
11	Valorisation des déchets	Alexandre BERTRAND
12	SPANC – Gestion de l'eau	Séverine BREBION
13	Santé et bien vieillir	Jean-Pierre DUBOST Jean-Louis BROUILLOUX Eliane DEFOND
14	Tourisme et sites de loisirs	
15	Transition écologique et Développement Durable	Isabelle PERRIN

### Projet de territoire

Dans le cadre du projet de territoire initié par TDM pour engager une réflexion concertée avec les communes des EPCI qui ont été rattachés, notamment sur leur particularité et vision politique spécifique de chaque territoire (mobilité, habitat, déchets, cycle de l'eau...), Monsieur Tony BERNARD, Président, invite les communes à deux ateliers de travail.

Vendredi 2 octobre 2020 de 15h30 à 18h30 - Atelier de définition des enjeux (inscription avant le 25/09/2020)  
Et

Vendredi 11 décembre 2020 de 15h30 à 18h30 – Atelier de priorisation des enjeux (inscription avant le 4/12/2020).

Mmes Isabelle PERRIN, Eliane DEFOND et Elodie ROGER, et MM. Jean-Pierre DUBOST, Jean-Louis BROUILLOUX, Alexandre BERTRAND souhaitent s'inscrire aux deux Ateliers.

### AFFAIRES GENERALES

#### Reconduction subvention 2<sup>ème</sup> enfant transporté – année scolaire 2020-2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération du 26 juin 2019 reconduisant la décision de prise en charge de 50% du tarif mensuel pour le 2<sup>ème</sup> enfant utilisateur du transport scolaire.

Vu le maintien des conditions tarifaires du Conseil Départemental pour le transport scolaire basées sur une tarification solidaire en fonction d'un quotient familial établi à partir des données fiscales du demandeur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la prise en charge de 50% des frais de transport scolaire du 2ème enfant utilisateur du service de transport municipal pour l'année scolaire 2020-2021.

Délibération 73-2020 – à l'unanimité

#### Garage usine SAUZEDDE

Monsieur François CHAUX demande l'autorisation d'effectuer des travaux sur un bâtiment dont il pourrait avoir l'usage, situé Rue de Renard construit par M. Sauzedde (aujourd'hui décédé).

Ce bâtiment étant bâti dans le domaine public, le conseil décide de ne pas donner d'autorisation d'engager des travaux.

#### Mise en sens unique d'une partie de la Rue du Renard

Il est fréquemment évoqué la dangerosité de circulation dans la rue du Renard, en raison de l'étroitesse de la voie particulièrement prononcée du 13 au 19 de la rue (côté impairs) et du 8 (côté pairs).

Il est proposé au conseil de se prononcer sur l'opportunité de mettre cette section de la voie en sens unique.

Après débat, la décision est reportée nécessitant l'analyse approfondie de la situation, considérant la dangerosité pour les riverains d'accéder à leur domicile par l'entrée de la rue du Renard par l'angle au 39 rue de Clermont.

#### Présence du fromager sur le marché

Le fromager « Le Cantalou – LABERTRANDIE » a fait savoir qu'il ne dispose plus de véhicule lui permettant d'assurer sa venue sur le marché de détail le mercredi matin.

#### « Chez Virginie » - demande de pose de panneaux publicitaires

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande de M. et Mme Gérard FOURNIER propriétaires de l'auberge « Chez Virginie » d'autorisation de fixer des panneaux publicitaires sur les barrières municipales bordées situées devant leur enseigne.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur cette demande.

Au terme des débats, exposant :

- 1- Le risque de multiplication des demandes difficiles à gérer de la part des autres commerçants
- 2- La présence d'une publicité déjà importante de l'enseigne sur et devant le bâtiment

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de refuser l'autorisation d'installer des panneaux publicitaires sur les barrières municipales.

Délibération 74-2020 - majorité

3 abstentions, 9 voix contre l'autorisation, 3 voix pour l'autorisation

#### Page Facebook – consultation d'un prestataire pour assistance

Monsieur le Maire évoque la question de l'ouverture d'une page Facebook pour la commune afin de moderniser la communication. En effet, une partie de la population, notamment les plus jeunes, ne visite pas le site internet mais consulte uniquement les informations diffusées sur les réseaux sociaux.

Toutefois, afin d'accompagner la mise en place de cette page Facebook, la commission communication demande l'assistance d'un professionnel de la communication sur les réseaux sociaux. Mme Marie MARQUES, prestataire privée a été consultée afin de fournir cette prestation de mise en place d'une stratégie de communication. Le coût de la prestation s'élève à 600€ TTC.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur l'ouverture d'une page Facebook, et sur la proposition de prestation de service de Mme MARQUES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la création de la page Facebook



Considérant que la création d'une page Facebook est assez simple, seule l'assistance pour la mise en place d'une stratégie de communication s'avérant nécessaire, le conseil demande de solliciter le prestataire sur une réduction de son offre.

Délibération 75-2020- majorité  
2 abstentions, 1 voix contre

#### Inscriptions scolaires

Monsieur le Maire informe le conseil que 90 élèves étaient inscrits à la rentrée de septembre.

#### Transport scolaire Ligne 289 - Thiers

Alexandre BERTRAND signale l'absence de transport pour le retour des lycées de Thiers au départ de 16h00.

Le cas s'est produit l'année précédente et avait été résolu avec le transporteur. Il suggère de prendre contact avec le Département délégué par la Région pour la gestion des transports scolaires, et le transporteur.

#### Projet UDAF

Dans le cadre du projet de l'UDAF de création de maisons relais, une réunion avec l'OPHIS est prévue le 9 septembre courant à 16h30 en mairie pour présentation du projet social aux élus. L'Ophis recevra les locataires à 18h00.

#### Compte rendu Réunions extérieures

Mme PERRIN et M. BROUILLOUX rendent compte des réunions d'assemblées générales auxquelles ils ont assisté :

##### Club d'escalade

Le rapport financier présenté reflète la bonne santé du club et une bonne gestion. L'association a fonctionné avec un entraîneur itinérant la saison précédente. Le recrutement d'un entraîneur par le club semble en bonne voie. L'activité va reprendre avec mise en place du protocole sanitaire spécifique à la pratique sportive selon les directives de l'Etat.

##### Lyre Amicale – Banda

Présentation du rapport financier qui ne soulève pas d'observation. A l'image du Club d'escalade, il reflète une bonne gestion.

L'activité va reprendre mais la nécessité d'utiliser la salle des fêtes pour les répétitions est évoquée en raison notamment de la distanciation à respecter.

##### Comité des Fêtes

Pour mémoire le comité des fêtes ne fonctionne à nouveau sous l'égide d'un nouveau bureau que depuis septembre 2019. Avec la crise sanitaire limitant les manifestations et l'annulation de la fête patronale, son activité a été très succincte.

Il est souligné que plusieurs membres de ce bureau ont démissionné au bout de quelques mois. Il n'est aujourd'hui constitué que d'un petit noyau faisant partie d'une même famille. Un nouveau président a été nommé, au départ de Thomas Valleix parti pour ses études.

Le compte rendu financier présenté est particulièrement flou.

Il est demandé de faire un courrier au comité pour demander le bilan financier de l'association.

##### « Papy Pétanqueurs »

Olivier Rose souligne qu'un groupe adepte de la pétanque organisant habituellement une rencontre annuelle, recherchait une place suffisamment grande pour pratiquer leur sport. La place du groupe scolaire leur ayant été proposée, ils remercient la mairie. Ils ont profité de leur venue pour déjeuner à l'auberge « Chez Virginie » visiblement ravis de leur journée particulièrement ensoleillée.

#### Calendrier des prochaines réunions du Conseil

Après concertation les prochaines réunions du conseil se tiendront en mairie avec mise en place des mesures sanitaires et distanciations sociales, les :

- Mercredi 7 octobre 2020 à 18h30
- Mercredi 4 novembre 2020 à 18h30
- Mercredi 9 décembre 2020 à 18h30

### Délégation au Maire

Le Maire communique au Conseil Municipal, qu'en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités territoriales et de la délibération n° 12/2020 du 23 mai 2020 et portant délégation du Conseil Municipal au Maire, les décisions suivantes ont été prises :

- Signature de contrat de fourniture de repas pour la cantine scolaire avec la Sté API-Restaurations le 28/08/2020.

---

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.  
Prochaine réunion du conseil fixée au mercredi 7 octobre 2020 à 18h30.***